This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LA

RÉORGANISATION

MAROCAINE

PAR

LE COMMANDANT EDMOND FERRY

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC

Prix : 1 Franc

SEC. EST
Olivart.
NÚM. OBRAS 5603
VOL. 10.289

PUBLICATION

DU

COMITÉ DU MAROC

21, Rue Cassette, Paris.

1905

LA RÉORGANISATION MAROCAINE

I

Lorsque l'on veut parler des choses et gens du Maroc, il importe tout d'abord de ne pas se laisser prendre à l'apparence des mots et de nettement se rendre compte de ce que l'on entend par « Maroc, sultan du Maroc, makhzen » et autres expressions que la presse et la diplomatie européennes emploient couramment, mais qui ni les unes ni les autres ne répondent à des réalités effectives. C'est là un premier point à établir — et de la plus haute importance — si l'on veut travailler utilement.

Dans notre monde organisé et méthodiquement classé, un souverain, un ministère, une armée, un Etat sont des personnalités définies — individualités ou collectivités — dont chacun se fait un concept précis et clair. Ici, dans le pays du Soleil-Couchant, ces divers éléments ne sont presque que des illusions.

Géographiquement, politiquement et ethnographiquement, il n'y a pas « un Maroc », mais bien « plusieurs Marocs » ; il n'y a pas davantage un sultan du Maroc, si l'on se fait de la souveraineté l'idée habituellement admise, et on ne trouve dans cet Etat chimérique aucun des organismes ordinaires de tout gouvernement établi : armée, ministères, fonctionnaires régulièrement constitués et contrôlés.

La nature elle-même a découpé « le pays de

Maroc » en plusieurs grandes régions : d'une part, du Sud-Ouest au Nord-Est, par l'Anti-Atlas, les branches du Haut et du Moyen Atlas qui enserrent entre elles le thalweg de la Moulouïa; d'autre part, de l'Est à l'Ouest, par la coupure de l'oued Innaouen et de l'oued Sebou qui ouvre de l'Algérie à l'Atlantique la large brèche Fez-Taza.

Ces grandes régions sont dissemblables les unes des autres autant par la constitution de leur sol que par les ressources qu'elles présentent et les groupements qui les peuplent.

A l'Est de l'Atlas et du fossé de la Moulouïa, c'est le *Maroc oriental* ou *Maroc algérien* participant, dans sa partie septentrionale, vers Taza et Oudjda, — là ou le Prétendant tient tête aux mehallas chérifiennes — de la fertilité du Tell oranais, mais se transformant bientôt, au fur et à mesure que l'on descend vers le Sud, en pâturages de plus en plus maigres, en terrains de parcours où nomadisent des Berbères. Des flancs dénudés et rocailleux de l'Atlas, qui regardent vers l'Orient, ne s'échappent, en dehors de la Moulouïa, que des cours d'eau soumis au régime des marigots du désert. Gonflés à l'excès au moment des pluies, puis subitement taris et à sec, ils ne peuvent donner quelque fertilité au sol que dans leurs hautes vallées; plus en aval, ils vont se perdre dans les masses des sables pour reparaître ici ou là dans les cuvettes des oasis.

Si, franchissant la brèche de Taza, l'on remonte vers le Nord au delà de l'oued Sebou et que l'on pénètre dans le large promontoire qui vient finir à Tanger et Ceuta, on trouve d'un côté, vers la Méditerranée, les montagnes *du Rif*, sauvages, coupées de vallées étroites, parcourues par des tribus pillardes de Berbères, et de l'autre, vers l'Atlantique, les fertiles territoires *du Gharb* avec Larache et son jardin des Hespérides à l'embouchure de l'oued Loukhos.

Au Sud de ce même oued Sebou, entre l'Atlas et la côte de l'Atlantique, jusqu'au Sous et à Agadir, s'étend le *Maroc occidental*. Coupé au Nord par les collines qui descendent du Moyen Atlas le long de l'oued Bou-Regreg, il s'étale librement vers le Sud-Ouest en larges et magnifiques plaines.

A l'Ouest, sur sa façade de mer, si les ports de Rabat et de Safi sont barrés de remous dangereux, ses côtes s'ouvrent à Casablanca, Mazagan et Mogador en larges rades dont la dernière au moins serait facilement organisée en abri vaste et sûr. Au Sud-Est et à l'Est, sur son front de terre, le Moyen et le Haut Atlas le dominent de leurs sommets neigeux; les pentes verdoyantes des montagnes glissent jusqu'aux plaines des bords de l'Océan, leur apportant les eaux de l'oued Oum er Rebïa, de l'oued Tensift, de l'oued Kreb ou de leurs affluents, et leur forment comme une couronne de jardins frais et fleuris. Dans l'état actuel des choses, les indigènes des hautes vallées s'approprient, sans aucun ménagement, les eaux nourricières qui font la fortune des grandes tribus du pied des montagnes; les parties les plus voisines de l'Atlantique n'ont plus ainsi, surtout pendant la saison sèche, les moyens suffisants pour alimenter les cultures. Mais ce ne sont là que questions de régularisation des irrigations, qui n'atteignent en rien la valeur de ces magnifiques régions.

Pays qui doit à sa ceinture de mer et de hautes montagnes et à la régularité de ses vents alizés une température ne variant que de 16 à 24° et une salubrité parfaite, malgré l'amoncellement des immondices dans les villes et dans leurs mellahs; pays fortuné où l'Européen peut vivre, travailler et produire comme dans les parties les plus favorisées de notre vieux continent; pays où se conçoivent et où se justifieront les plus grandes espérances de mise en valeur industrielle, com-

merciale et agricole — car il a la côte qui lui ouvre les chemins des échanges mondiaux et les larges ondulations d'un sol fécond qui s'offre aux vastes entreprises de culture et d'élevage — ce Maroc occidental sera quelque jour, pour qui saura l'organiser et le faire fructifier, un immense parc de richesses et de délicieux séjour. Il est le vrai Maroc, celui qui mérite tous les efforts, appelle toutes les convoitises et sollicite toutes les énergies.

Plus au Sud, la *région du Sous*, enfermée dans la fourche du Haut et de l'Anti-Atlas, participe, en certains points, du climat et de la fertilité du Maroc occidental, en d'autres, de la sécheresse et de la désolation des zones sahariennes. Son port d'Agadir, qu'a fermé en 1760 une décision chérifienne, marque une des rades les plus sûres et les meilleures de la côte atlantique.

L'Anti-Atlas franchi, c'est le *Maroc saharien* proprement dit, avec, à l'Est, les importantes agglomérations du Tafilet et, à l'Ouest, les groupes d'oasis de l'oued Draa, du Saghiet el Hamra et du cap Juby, qui ouvrent par l'Adrar les communications avec la Mauritanie de notre Bas-Sénégal (1).

Maroc oriental ou algérien, septentrional, occidental, sousien et saharien sont donc autant de grandes régions ayant géographiquement leur caractère propre et leur particularisme.

Politiquement, et même dans une certaine mesure ethnographiquement, cette diversité s'accentue encore. Car dans chacune de ces régions sont installées ou nomadisent un certain nombre de tribus, grandes ou petites, issues quelquefois de races différentes, mais ayant toujours leurs mœurs, leurs traditions, leurs intérêts, leurs

(1) Commandant Edmond Ferry, *La France en Afrique* (p. 72 à 152). — 1 volume. Armand Colin, Paris.

chefs et vivant la plupart du temps en état de rivalité. Les plus importants de ces groupements forment en quelque sorte les principautés, plus ou moins stables, de l'Etat, bigarré comme un habit d'Arlequin, qu'est actuellement le Maroc.

Les Berbères, populations autochtones, que l'on retrouve aussi sous les noms de Beraber, Imazighen, Chleuh ou Chellaha, occupent environ les quatre cinquièmes du territoire marocain.

Ils ont subi, devant les immigrations arabes, la loi imposée aux peuples envahis ; ils ont abandonné les villes, les plaines où peuvent évoluer les troupes et que peuvent maîtriser les kasbahs ; ils se sont repliés dans les refuges des montagnes ou dans les sables des déserts et c'est là qu'aujourd'hui encore on les trouve presque inviolables.

Ils marquent de leurs groupes plus ou moins denses tout le système orographique du Maroc, l'Anti-Atlas, le Haut et le Moyen Atlas, s'épandent en longues coulées sur les contreforts des montagnes, affleurent les plaines où on les rencontre quelquefois mêlés aux Arabes.

Au nœud du Moyen et du Haut-Atlas, vers le pays de Tadla, ce sont les grandes et puissantes tribus des Zaïan, des Beni-Mguild, des Aït-Youssi..., qui forment, sous l'influence de l'ordre religieux des Derkaoua, la puissante ligue dite « Soff des Beraber », également maîtresse des versants Sud des montagnes.

De ce nœud, les Berbères s'allongent vers le Nord-Ouest, par deux grandes tribus, celles des Zaer et des Zemmour, dans les collines qui bordent l'oued Bou-Regreg, jusqu'à Rabat et Salé, et séparent les anciens royaumes de Fez et de Marrakech ; vers le Sud-Est, ils s'étendent dans le Tafilet et le Maroc oriental dont ils occupent la presque totalité d'Oudjda à Igli. Ils se prolongent aux deux

extrémités de l'Atlas : au Nord, par les Riata, dans le Rif et l'Andjera, dont ils sont maîtres jusqu'aux portes de Tanger ; au Sud, dans le Sous, d'où ils débordent d'une part sur Mogador et l'oued Kreb, d'autre part sur l'oued Draa et le Saghiet el Hamra.

Ils tiennent ainsi les communications les plus importantes du pays : celles de l'oued Sebou et de Fez avec Oudjda et Oran par la trouée de Taza, celles entre Fez et Marrakech par les pistes directes du pied des montagnes, celles de Marrakech et du Maroc occidental avec le Tafilet, le cap Juby et l'Adrar mauritanien par le Sous et les passages du Haut et de l'Anti-Atlas. Ils sont, de ce fait, les premiers maîtres du Maroc et le sultan le reconnaît lui-même par les précautions qu'il prend pour se rendre de l'une à l'autre de ses deux capitales.

Les Arabes n'ont pu que se glisser entre les groupes berbères, là où leurs armes étaient capables de les imposer et de les maintenir : dans la vallée de l'oued Sebou, de Fez à l'embouchure de ce fleuve (Beni-Ahsen, Cherarda, Hyaoua, etc.) ; dans les villes de la côte, dans quelques autres de l'intérieur et dans leurs banlieues immédiates ; dans la majeure partie des plaines du Maroc occidental (Chaouïa, Rehamna, Abda, Ahmar, etc.), suivant une sorte de grand triangle dont Mogador, Marrakech formeraient la base et Rabat-Salé le sommet. Ce triangle représente à peu près l'ancien Haouz ou royaume de Marrakech, dont cette ville était la capitale, tandis que Fez était celle du Gharb (Maroc septentrional).

Berbères et Arabes sont restés, dans leur ensemble, impénétrables les uns aux autres.

Cultivateurs et sédentaires, attachés à la terre qui symbolise pour eux la liberté, animés en religion d'un puritanisme intransigeant de paysans têtus, farouchement jaloux de leur indépendance,

les Berbères sont susceptibles de former de grandes ligues de tribus, dans l'intérêt de leur résistance ; ils se gouvernent par des djemmaa, sortes d'assemblées démocratiques.

Les Arabes, au contraire, sont nomades et pasteurs ; ils aiment la vie de luxe et de sensualité, se plaisent aux fantasias, aux chevauchées qui ont illustré les temps de chevalerie. Leur goût les porte vers les régimes de castes et d'autorité ; leur orgueil et leur esprit d'intrigue ne leur permettent que rarement de se grouper pour une action commune.

Si l'Arabe mobile, manœuvrier, homme de cheval et de combat en plaine, a pu rejeter autrefois le Berbère dans les montagnes, celui-ci, rude, tenace, fantassin opiniâtre, gardé par sa foi et par sa vie même contre le servage et l'amollissement, doit à ces qualités d'y être demeuré libre, inaccessible, dangereux même pour ses conquérants aujourd'hui affaiblis.

Cependant les longs contacts et le travail du temps ont amené quelques fusions entre autochtones et envahisseurs. C'est ainsi qu'aux abords des montagnes ou dans les plaines, certaines tribus berbères se sont arabisées ; c'est ainsi encore que dans les villes les races se sont plus intimement mélangées et ont donné naissance à cette classe intermédiaire, les « Maures », qui fournit la majeure partie des soi-disant fonctionnaires civils et religieux du Maroc.

Mais, partout et toujours, les rivalités subsistent, parfois aiguës ; et c'est souvent que pourrait s'appliquer cette déclaration des habitants de Salé, tout fiers d'être les descendants d'une longue lignée de redoutables pirates, à leurs voisins de la ville sainte de Rabat, dont ne les sépare que le cours de l'oued Bou-Regreg : « Les gens de Salé ne seraient pas amis de ceux de Rabat, même si l'eau de l'oued devenait lait et le sable raisin sec. »

II

Un seul lien, le lien religieux, unit entre eux ces morceaux de Maroc, mais sans pouvoir toutefois en faire un Etat, plus qu'il n'a jamais fait une seule nation du Nord de l'Afrique où règne la même religion de Mahomet.

Le sultan symbolise ce lien. Il n'est pas reconnu partout comme chef politique, mais Berbères, Arabes et Maures l'admettent tous comme chef religieux. Il est, suivant une expression fort exacte, un « chérif couronné », c'est-à-dire celui qui descend le plus directement du Prophète et dont la « baraka » héréditaire — sorte de bénédiction ou de pouvoir divin — est la plus rayonnante en puissance et en vertu.

Encore faut-il que cette baraka s'impose et sache se maintenir!

Plus puissantes que le sultan et véritables directrices des âmes musulmanes, sont en effet les nombreuses confréries religieuses, sortes de grands Etats théocratiques, dont les zaouïas rayonnent sur tout l'Islam, de la Mecque jusqu'aux profondeurs du Centre africain, et l'enserrent « d'un immense réseau aux mailles ténues et très flexibles, aux fils presque invisibles, mais résistants (1). » Ce sont ces confréries qui par leur organisation, leur propagande, la foule innombrable de leurs adeptes pourraient donner une réelle unité de pensée et d'action au monde musulman, si elles n'étaient elles-mêmes profondément divisées par toutes sortes de rivalités : « questions de préséances, de rites, d'origines, de races ou tout simplement concurrence dans la récolte des offrandes (1) ». Le sultan du Maroc ne peut se dispenser de l'appui des chorfa qui sont à leur tête : certains de ces derniers sont même appelés

(1) Commandant Edmond Ferry, *La France en Afrique.*

par tradition à lui donner une sorte d'investiture publique, tel le chérif d'Ouazzan, lorsqu'au début de chaque règne il va présenter l'étrier au nouveau souverain.

Que du reste une autre baraka concurrente, comme celle du Rogui actuel, surgisse tout à coup et s'impose à la naïveté publique par quelque miracle ou par la simple force des armes — « la victoire est un bienfait que n'accorde que le ciel ! » — les innombrables mécontents, les tribus toujours prêtes à se soulever se grouperont autour du Prétendant et, pour sauver sa couronne, le sultan devra négocier, « palabrer », acheter les chefs religieux, opposer les tribus les unes aux autres et enfin s'efforcer de lever et d'équiper des contingents pour menacer plus que pour combattre.

Surveiller et détruire les influences qui se lèvent, diviser au lieu de grouper, corrompre et désorganiser au lieu d'établir l'ordre et la sécurité sont, dans l'état actuel des choses, les premiers et obligatoires devoirs d'un sultan qui veut régner.

Régime et mœurs de féodalité, dira-t-on ! Moins que cela ; car les seigneurs féodaux avaient des châteaux, des palais, des terres nettement déterminées, tout un ensemble d'établissements fixes où ils abritaient leurs richesses et où on pouvait les atteindre et les frapper ; pour ce faire, le roi disposait de troupes souvent indisciplinées, mais qui avaient tout au moins le mérite d'exister et de ne pas craindre le combat. Au Maroc d'aujourd'hui, il est loin d'en être ainsi ; le sultan n'a aucun moyen d'imposer par la force son autorité ; l'armée marocaine n'existe pas.

Sous les grands sultans d'autrefois, sous Moulay Ismaïl et Moulay Abdallah, cette armée fut puissante, composée de mercenaires, nègres

sur les villes et les tribus du « Blad el Makhzen ». Et cette insoumission est telle en certains points qu'en face d'elle le sultan n'ose pas se fier au seul prestige de sa baraka. Tout déplacement du sultan est une véritable expédition armée par des itinéraires soigneusement choisis et préparés. En 1900, la seule fois où le Chérif actuel, Moulay Abd el Aziz, se rendit de Fez à Marrakech, il fallut longuement négocier avec les Zaer et les Zemmour des bords de l'oued Bou-Regreg pour que la caravane impériale pût atteindre Rabat sans encombres, malgré le détour qu'elle s'imposait, et s'engager de là dans les plaines du Maroc occidental.

III

Aussi faible que soit la partie du Maroc, où s'exerce — et dans quelles conditions précaires! — l'autorité du sultan, on est étonné, quand on y voyage, que là même cette autorité puisse être admise avec son cortège d'exactions!

On a en effet, au milieu des populations du Blad el Makhzen, cette impression que rendait le général Dupuy, quand le 19 août 1798, peu de temps après le débarquement de l'armée française en Egypte, il écrivait du Caire à un de ses amis : « Nous avons trouvé ici des scélérats — les beys et les mameluks — qui ne laissaient au peuple que la chemise (1). »

Les beys et mameluks du Maroc actuel sont le sultan et les fonctionnaires du Makhzen. Chacun d'eux est insatiable. Le Makhzen est une hiérarchie du vol, de la corruption, de la prévarication et, à chaque échelon de cette étrange hiérarchie, c'est une sorte de surenchère. Le sultan et ses pseudo-ministres dépouillent les caïds et les ou-

(1) Archives de la guerre.

mana ; ceux-ci dépouillent leurs administrés et, chacun une fois pourvu, on se dépouille entre soi. Les fonctions, n'étant pas régulièrement rétribuées, se rétribuent elles-mêmes. Malheur à qui l'on sait riche, s'il ne peut prendre la précaution de se placer, lui et ses biens, sous la protection de quelque puissance européenne, comme l'a fait El Menebbi, le ministre de la Guerre tombé en disgrâce. Le sage a pour devoir de ne gagner que ce qui est nécessaire à ses besoins au jour le jour ; sinon, il lui faut enterrer son or et jouer à la pauvreté.

C'est que les hauts fonctionnaires — Maures, Arabes ou Arabisés — et souvent aussi les chorfa, héritiers de barakas illustres, ont des besoins d'argent sans cesse grandissants. Ils ont conservé le goût de cette vie de luxe raffiné dont l'Espagne garde à l'Alhambra de Grenade et à l'Alcazar de Séville les magnifiques traces et ils dépensent sans compter pour faire de leurs demeures des séjours délicieux, réductions terrestres des paradis de Mahomet.

Extérieurement, ces palais sont d'aspect massif, brutal même, avec leurs formes carrées et leurs murs épais aveuglants de blancheur et de lumière. Mais, les portes franchies, c'est une exquise légèreté de colonnades qui s'enlèvent, de baies artistiquement découpées qui s'ouvrent gracieuses dans des murailles décorées de peintures vives. Et, lorsque l'on arrive dans la cour centrale, toute dallée de marbres polis, on se sent dans un asile de paix voluptueuse ; comme le maître qui est accroupi là, sur un amas de coussins, aux bords de la vasque où bruit une fraîche fontaine, on attend — éternelle suggestion des choses ! — la venue des femmes blanches ou noires dont les danses complaisantes sauront charmer les heures. Tout autour circulent à pas feutrés, silencieux

et attentifs, les nombreux domestiques et esclaves des deux sexes.

Au sortir de ces luxueuses demeures, où la demi-lumière, les parfums qui flottent, les larges et profonds divans, l'architecture elle-même prennent l'être par tous les sens pour l'envelopper de mollesse, c'est un contraste du plus significatif enseignement de se jeter au grand soleil, qui montre les plaies à nu, par les ruelles étroites où s'accumulent les ruines, par les méandres des mellahs où s'entassent les juifs, au milieu des immondices, dans des taudis souvent moins grands que des niches à chiens. Là grouille une foule d'êtres faméliques et sales, d'animaux étiques, pitoyables, saignant des blessures du bât.

De temps à autre, cette foule que la superstition asservit s'ouvre hâtivement devant quelque cortège : ici des coureurs annoncent à grands cris le passage d'un haut fonctionnaire, monté sur un cheval aux harnachements de pourpre; là des gardiens armés, attentifs à la grande mission dont ils ont la charge, conduisent des femmes soigneusement enveloppées de multiples étoffes, d'où leur beauté grasse sortira tout à l'heure, pour le maître seul, auprès de la vasque toute fraîche de la fontaine qui bruit ; ailleurs c'est un chérif, drapé dans d'amples burnous de laine blanche ou un marabout vieux et loqueteux, et la foule idolâtre se presse autour de ces saints vénérés, baise leurs pieds, leurs genoux, les pans de leurs vêtements, dépose dans leurs escarcelles les offrandes qui lui vaudront peut-être un précieux reflet de la baraka qui passe.

Le voyageur se documente vite à ces contacts de la vie marocaine.

Pénétrons dans la kasbah de Tanger, chez le pacha gouverneur de la ville. Il nous reçoit gra-

vement accroupi non loin de la porte d'entrée, sur un amas de coussins multicolores ; des registres, des encriers, des cartes postales, des timbres de la poste allemande — car le pacha fait de l'opportunisme — encombrent une longue table basse disposée devant lui. Sa face est empâtée, immobile, soumise aux fatalités. Il nous convie à visiter sa demeure et nous y retrouvons le luxueux asile de tous les grands du Maroc. Dans la cour de marbre où nous pénétrons et où s'épandent, dans la fraîcheur de l'ombre, des parfums de musc et d'ambre, des portes de bois sculpté s'entr'ouvrent timidement et, dans leur entre-bâillement, grimacent des museaux rieurs de jeunes négresses, esclaves au service du maître et de ses femmes.

Tout à côté, séparées par une simple épaisseur de mur de ce gai et tendre lieu, sont les prisons, cloaque d'immondices, antre obscur de pestilence et d'horreur, antichambre digne d'un jardin des Supplices. Les malheureux qu'un caprice ou une vengeance y ont jetés se traînent là, hâves, dépenaillés, les fers aux pieds. Dès qu'un visiteur apparaît au guichet de la voûte d'entrée, ils s'y pressent tendant une main décharnée, implorant la charité publique qui subvient à leurs besoins. Mais, des oboles qu'on leur jette et dont ils attendent leur nourriture, combien peu leur sont laissées! Le gardien se paie le premier — c'est la solde de sa charge — et ne doit-il pas aussi rémunérer le pacha, qui demain peut le révoquer?

De ce même pacha, gouverneur militaire, « pacha du Guich », puisque Tanger est « makhzen », dépendent les troupes stationnées dans cette ville. Ces troupes, et celles de même espèce résidant à Fez, sont la seule partie réellement existante de la soi-disant armée chérifienne. Les officiers de la mission militaire française sont chargés de leur instruction, mais dans des conditions

vraiment toutes marocaines. Le pacha est le grand maître ; seul il a le droit de contrôle, de punition, d'exemption de service ; seul il dispose de la solde, de l'habillement, de l'armement ; seul il peut prescrire les heures et lieux des exercices. Les instructeurs européens se bornent à instruire, au sens rigoureusement étroit du mot, ce qu'on veut bien leur donner aux jours et endroits où on le leur donne. Leur patience et leur diplomatie sont admirables. Constamment ils se heurtent au mauvais vouloir, à l'apathie du pacha, qui toujours répond : « Très bien ! ce sera fait ! » et toujours recourt, avant de s'exécuter, à ces multiples atermoiements familiers aux Orientaux.

Et vraiment, on est saisi d'étonnement quand, sachant les difficultés inextricables de leur tâche, on constate les résultats obtenus par nos officiers de Tanger. Les « tabors » de cette ville, soit environ 1.500 fantassins et une centaine d'artilleurs, ont, grâce à eux, quelque allure militaire. Jusqu'au moment de l'intervention allemande, ils étaient chargés du maintien de l'ordre dans la banlieue de Tanger et s'en acquittaient à la satisfaction de tous. Ils peuvent, du reste, se présenter, sans déshonneur pour leurs instructeurs ; ils l'ont fait devant l'empereur Guillaume, qu'ils ont reçu avec notre sonnerie « Aux champs » ; ils l'ont fait encore devant l'ennemi, dans la région d'Oudjda, puisque c'est leur artillerie — la nôtre, pourrait-on dire — qui a récemment sauvé les troupes chérifiennes en face du Prétendant. Tous les soirs, sur le plateau du Marchan qui domine Tanger, ils sonnent la retraite et c'est plaisir pour des oreilles françaises d'entendre sur cette terre étrangère, qui nous est si âprement disputée, comme un écho lointain des clairons de nos troupes d'Oran et d'Alger.

L'officier aime instruire sa troupe, mais il en a aussi la coquetterie. Il tient à ce qu'elle soit

bien nourrie, régulièrement soldée et convenablement habillée. C'est alors surtout que le pacha proteste, tergiverse, gagne du temps. Un jour cependant il dut s'exécuter. Des fractions tirées de ses tabors devaient, en vertu des engagements signés avec le gouvernement français, être transportées à Nemours et, de là, à Figuig où ils concourraient à la garde de cette oasis. Il fut convenu, après mille détours et palabres, que les hommes de ces fractions seraient habillés à neuf, pour « faire honneur » au sultan et au Makhzen. Le pacha fit venir des chéchias, pantalons et vestes, le tout en ballots qui furent embarqués avec les hommes à Tanger, sur un navire à destination de Nemours. Mais, hélas ! lorsqu'on voulut distribuer les effets soigneusement empaquetés, les chéchias manquaient ; elles étaient passées sur le grand souk de Tanger, où le pacha les faisait vendre à son profit.

Ce pacha, qui sait si habilement administrer pour lui-même, est comme un modèle-type, dont les éditions sont aussi nombreuses que le Maroc compte de fonctionnaires.

Sur le navire de la Compagnie Paquet, qui fait les escales de la côte atlantique et nous transporte de Tanger à Mogador, monte un amin, intendant chargé du service des douanes dans un des ports de cette côte. Il se plaint amèrement de ses appointements : 1.500 pesetas par mois, soit environ, et suivant la valeur du change, 1.200 francs français ou 1.900 en monnaie maure, dite hassani. Ces appointements, il les touche — chose rare ! — régulièrement, puisqu'il se paie lui-même et le premier sur ses perceptions. Mais comment faire avec si peu ? Il a à Fez une maison et des femmes blanches qui, elles, ne se déplacent jamais ; il avait dans le port où il résidait une autre maison et des « remplaçantes » noires. Ces nombreuses femmes de toutes couleurs exi-

gent auprès d'elles tout un personnel pour les servir. Lorsqu'il fut appelé dans les douanes, lui-même était mal en point dans ses affaires, et, cependant, il dut, pour obtenir la charge qui lui fut confiée pour un an, gagner par des largesses la faveur de personnages de l'entourage du sultan. Un an ne lui permettrait guère de rétablir sa situation, s'il se contentait de ses modestes 1.500 pesetas de chaque mois! Il lui avait fallu trouver comment les doubler, les tripler peut-être...! Aujourd'hui, il retournait à Fez rendre ses comptes de gestion et Allah voulait bien que ses affaires fussent en état. L'habile amin avait avec lui, sur le bateau, quelques sacs lourds de douros, et même quelques animaux qu'il avait achetés : un cheval, un mulet, deux boys et six négresses dont la chair musquée fait prime au Maroc depuis que l'occupation du Soudan par la France en a raréfié l'exportation.

Le spectacle du désordre marocain est tout particulièrement sensible dans les huit ports (1) ouverts au commerce extérieur, parce qu'il s'y exagère, par contraste avec le besoin d'ordre, de méthode et d'activité des entreprises européennes et qu'il est un obstacle à leur développement — obstacle voulu du reste, soigneusement entretenu, et qui n'est que la manifestation d'une toujours même politique de résistance. Le Maroc ne s'est ouvert que contraint; il cherche tous les expédients qui lui permettent de se refermer.

Comment avoir, dans ces ports, le grand mouvement d'affaires dont plusieurs d'entre eux seraient capables? Larache, Rabat et Safi sont fermés par des barres, qui souvent sont redoutables; les navires se présentent, la mer est agitée, la barre infranchissable et il faut plusieurs jours —

(1) Tetouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador.

parfois plusieurs semaines — avant de pouvoir tenter une opération quelconque de débarquement ou d'embarquement. Les rades des autres ports sont à peu près libres d'obstacles, mais de fonds très irréguliers, et ouvertes, même celle de Mogador, à tous les vents.

Le temps, au contraire, est-il beau et peut-on travailler ? Les barcasses marocaines qui font la traversée entre les navires et le littoral se mettent à la mer, mais leur nombre est limité (1) et il faut les répartir entre les bateaux présents. Sauf à Tanger qui possède deux remorqueurs, à Mazagan et à Larache qui en ont un — (à Larache, c'est le fameux *El Triki*, seul vestige de la flotte marocaine, construit à Hambourg et actuellement commandé par l'Allemand Bobehr), — ces lourdes barcasses d'une contenance de 10 à 25 tonnes sont manœuvrées à la rame par six ou huit couples d'indigènes.

Tout ce service des ports et des barcasses est monopole du Makhzen ; c'est dire son organisation et son fonctionnement. Les débardeurs — et souvent les mariniers eux-mêmes — sont recrutés dans la partie la plus misérable de la population. Seul, dans l'équipage d'une barcasse, le pilote qui doit choisir les courants, éviter les écueils, aborder par la proue les remous des vagues, peut mériter le titre d'homme du métier ; le reste peine sur les avirons et l'émotion est quelquefois forte quand, jeté en pleines barres de Safi ou de Rabat, on se sent confié à ces malheureux qui crient, s'excitent, s'épuisent en efforts pour tenir tête aux lames, mais sont capables de s'abandonner à la

(1) Tanger : 2 remorqueurs et 12 barcasses de 10 à 15 tonnes — Larache : 1 remorqueur et 8 barcasses de 20 à 40 tonnes. — Rabat : 6 barcasses de 20 à 25 tonnes. — Casablanca : 9 barcasses de 12 à 15 tonnes. — Mazagan : 1 remorqueur et 12 barcasses de 15 à 20 tonnes. — Safi : 20 barcasses de 4 à 5 tonnes, — Mogador : 10 barcasses de 8 à 10 tonnes.

fatalité et de « lâcher tout » en s'en remettant à Allah du soin de les sauver.

Le grand maître de tous ces gens, le maître aussi de la répartition des barcasses entre les navires qui attendent, celui que doivent implorer les agents des Compagnies de navigation, est le « rais », capitaine du port. Il n'est pas plus appointé que les autres fonctionnaires marocains et se paie lui-même sur les droits que versent les destinataires des marchandises. Il rémunère ensuite le Makhzen qui est son maître, à lui, et enfin il solde son personnel, aussi peu que possible bien entendu. Aussi trouve-t-on de tout dans les débardeurs, vrai peuple de la Cour des Miracles : des vieux, des très jeunes, des éclopés, des demi-infirmes, grotesques et pitoyables, à peine vêtus de sacs de toile hors d'usage. On est un peu débardeur au Maroc, comme soldat des bandes chérifiennes !

Ports fermés par des barres ou rades sans sécurité, barcasses en nombre insuffisant et volontairement limité, mariniers pour la plupart inexpérimentés, débardeurs trop faibles pour leur dur travail ! Le Makhzen respecte les traités qui ont ouvert huit ports du Maroc !

Qu'importe si les Marocains eux-mêmes sont parfois les premiers à souffrir de cette obstruction systématique ? Ils ne sont pas le Makhzen, saint dans ses privilèges et dans ses besoins.

Nous arrivons à Rabat. La ville est coupée de l'intérieur par l'insurrection des Zaer et des Zemmour. A peine peut-on, sous la garde d'une escorte armée, pousser en dehors des murs, à travers de délicieux jardins, jusqu'à la tour Hassan, sœur de la Giralda de Séville ! Le temps vient d'être mauvais, la barre impraticable depuis plus de trois semaines ; l'insuffisance des moyens de débarquement n'a pas permis, aux beaux jours

précédents, de décharger toutes les cargaisons des navires qui se présentaient. La ville est affamée, ses faibles approvisionnements épuisés. Nous entrons dans l'estuaire de l'oued Bou-Regreg avec la première barcasse de semoule que la population, accrochée aux ruines de l'antique kasbah des Oudaïa, salue de cris enthousiastes.

A Casablanca, même situation; la famine est menaçante. La sécheresse a désolé les vastes plaines d'habitude fécondes; elle a mis debout et jeté contre les murs de la ville des bandes de pillards armés. Ces murs, comme tous les remparts de construction portugaise qui enceignent les ports de la côte, sont formidables, inaccessibles pour qui n'a pas de canon. Mais qui les garnira et les défendra? Le pacha-gouverneur a hâtivement fait fermer les portes et racolé quelques vagues soldats ; du haut des murailles, bien à l'abri sur les chemins de ronde, ceux-ci ont ouvert un feu prudent contre les groupes qu'ils voient à leurs pieds, campés dans la plaine. Les assaillants se débandent, mais le lendemain ils reviennent et, devant cette insistance, le pacha calme son humeur guerrière; il leur envoie des saints hommes des confréries, qui leur remettent deux cents douros et obtiennent qu'ils se retirent. Le prêche et les cadeaux sont les armes les plus efficaces dans la guerre au Maroc!

Le Makhzen a du reste si peu souci des besoins de ses administrés qu'étant seul maître d'accorder le droit de bâtir ou d'acheter des terrains, il ne se préoccupe nullement de permettre l'installation de locaux où puissent se constituer et se conserver des approvisionnements cependant indispensables. Il ne tolère dans ses douanes de mer que des entrepôts absolument insuffisants pour le commerce européen et, dans ces espaces parcimonieusement limités, il s'arroge la part du lion pour lui et pour le sultan.

Rabat doit probablement au séjour dont l'honora Sa Majesté Chérifienne d'être, sous ce rapport, la ville peut-être la plus intéressante de toute la côte atlantique.

Sur une légère éminence qui s'élève au Sud de Rabat et semble pouvoir en dominer la baie, un agent de la Compagnie Krupp a construit un fort qui porte son nom : le fort Rottemburg. C'est une sorte de coupole bétonnée qu'entourent de profonds fossés aux talus soigneusement maçonnés; aux pieds de ces talus, et pour renforcer la valeur de l'obstacle, courent des grilles de fer forgé ; de la coupole émergent, visibles sur plus des deux tiers de leur longueur, deux énormes canons; en avant, est creusée dans le sol une sorte de réduit, dont on s'explique mal la nécessité; plus en avant encore, aux pieds du fort, sur les bords mêmes de l'Océan, d'antiques canons s'abritent derrière un vieux mur qui va rejoindre les hautes murailles des anciennes fortifications portugaises de la ville.

Vu de la mer, cet ensemble forme un parfait décor de fortifications; le fort Rottemburg, avec sa masse complètement découverte et ses canons qui s'exposent ingénument aux coups, semble n'avoir pas voulu en détruire l'aspect historique par un excès de modernité ; il serait pour des navires de guerre croisant en vue de Rabat le plus merveilleux — et peut-être aussi le plus fructueux — objectif; car, si son apparence de force flatte aujourd'hui l'amour-propre du sultan, son anéantissement rapide détruirait vite la confiance dans l'efficacité des « constructions Krupp pour Marocains ».

Ce qu'a coûté le fort Rottemburg ? On ne sait jamais exactement ces choses-là au Maroc. Mais des millions assurément... Il a fallu installer à Rabat une grue pour débarquer les canons, puis de Rabat au fort un Decauville pour les trans-

porter. Et, aujourd'hui, grue et chemin de fer sont inutilisables, à moitié détruits. Quant au fort, il s'entretient et se garde tout seul. Y pénètre qui veut, musulman ou Européen, sans y rencontrer âme qui vive. En 1900, lors de son séjour à Rabat, Moulay Abd-el-Aziz en avait fait le but de ses promenades. Tantôt il offrait le thé, au seuil de la coupole, à ses « amuseurs » européens et se complaisait en la contemplation des deux canons géants; tantôt, accompagné de ses femmes, il tenait cour d'amour dans le réduit que des amas de divans, de nattes et de tapis moelleux débarrassaient alors de son aspect grave et austère de casemate de guerre.

Rabat est comme une antichambre des palais de Fez; un simple coup d'œil dans les entrepôts de la douane fait découvrir mille témoins qui renseignent sur la mentalité du sultan et sur ses idées de « modernisation » du Maroc. Ne valent-elles pas en effet toutes les confidences, ces caisses à demi ouvertes qui gisent à terre pêle-mêle et laissent voir les objets les plus hétéroclites : voitures armoriées, meubles de tous styles, pianos et harmoniums, canots automobiles, le tout démonté et divisé en lots, dont une partie est à Fez depuis deux ou trois ans et dont l'autre attend, mangée de rouille ou d'insectes, que l'on songe à l'y transporter ? Dans cet inexprimable bric-à-brac sont peut-être les roues — devenues légendaires au Maroc — de la locomotive-joujou que le Creusot fabriqua pour le sultan. On les chercha, ces roues indispensables, dans tous les ports, dans tous les entrepôts; puis Abd-el-Aziz passa à d'autres désirs, tout aussi fugitifs et tout aussi coûteux.

A Fez, ce fut une véritable folie de réformes subites et ruineuses. Au Sérail, — car cette question tient toujours la première place, — les Circassiennes supplantèrent les femmes maures, bien qu'issues de familles illustres; les modes européennes ten-

tèrent de pénétrer dans les palais avec la bande de « cosmopolites » qui en étaient les familiers. Le sultan s'employa à photographier ses favorites avec tous les appareils connus, dont le dernier fut un vérascope en or du prix de vingt-cinq mille francs. Les bicyclettes, les tricycles à pétrole, les automobiles, les Decauville circulèrent dans les jardins impériaux, éventrant les vieilles et respectées murailles, barrant les voies publiques, bouleversant et arrêtant la vie de la cité. Jeux d'enfant qui devinrent dangereux quand le zèle réformateur du Chérif toucha aux impôts, pour en remanier le système, et se mit ainsi en opposition avec la loi coranique, et surtout quand il osa atteindre jusqu'aux rites religieux dont la primitive ordonnance ne fut plus aussi scrupuleusement observée.

Alors ce fut au nom de la religion du Prophète, au nom de cette religion qui seule place et maintient le sultan sur le trône, que les fanatiques tribus berbères commencèrent à s'agiter. Les pillards eurent un prétexte honorable et commode de sortir de leurs refuges, les barakas concurrentes une occasion favorable de s'offrir à l'adoration des fidèles. Le Prétendant surgit, souleva l'Est marocain, tint en échec les misérables mehallas chérifiennes. Les tribus soumises du Blad el Makhzen, pillées et molestées autant par les bandes du sultan que par celles de l'insurrection, écrasées par des demandes chaque jour plus urgentes d'impôts et de contingents, se mirent à refuser soldats et argent.

Pour faire taire les mécontentements, ce n'était pas assez que le sultan renonçât à son étrange modernisme ; il eût fallu pouvoir les apaiser, abattre le Rogui qui en était le symbole et l'espérance. Le Makhzen hésitait, pressé par la France qui lui conseillait des réformes, quand l'intervention allemande lui rendit toutes ses

audaces; fort d'un tel appui et sans souci du lendemain, il revint à sa politique de division, de corruption et d'exactions pour en accroître jusqu'à l'extrême les traditionnels procédés.

L'anarchie devint alors le mode général de l'Empire chérifien. La misère s'étendit, les enlèvements et les crimes se multiplièrent; l'insécurité coupa les routes et gagna jusqu'aux enceintes des villes de la côte. Les rôles se confondirent; on ne sut plus qui était brigand ou fonctionnaire. A Tanger même, ville des représentants des puissances, le soin d'assurer la police au delà des murs, qui appartenait aux « tabors » instruits par nos officiers, passa aux mains du fameux Er-Raissouli qui venait de capturer, peu de temps avant, l'Américain Perdicaris. Le diable s'était fait ermite et c'est à cet étrange policier que fut dès lors confiée la sécurité de la Légation de France!

IV

La politique de division et de corruption, qui est celle du Makhzen à l'intérieur du Maroc, fut aussi celle qu'il appliqua de tout temps vis-à-vis des puissances européennes dont il connaissait et exploitait soigneusement les compétitions et les rivalités.

Les ententes anglo-française et franco-espagnole avaient détruit d'un coup les effets de cette politique séculaire, en plaçant le sultan en face de la seule France. « Le Maroc était perdu, nous disait un personnage considérable du Makhzen, qui pleurait ainsi ses intérêts menacés. La visite de l'Empereur allemand l'a sauvé. Le Maroc en a maintenant pour cent ans! » Et, de fait, l'arrivée subite du Kaiser à Tanger fit refleurir et s'employer plus effrontément que jamais toutes les pratiques de la politique chérifienne. On allait pouvoir opposer à la France, qui menaçait de mort le régime de désordres et

d'exactions, l'Allemagne qui venait apporter à ce régime un secours inattendu ; on allait pouvoir acheter celle-ci aux dépens de celle-là, par une distribution judicieuse de concessions d'emprunts ou de travaux ; on allait pouvoir sauver le syndicat d'exploitation qui ne « laisse au peuple que la chemise ».

Nous n'avons nulle prétention à pénétrer ici les secrets diplomatiques, à scruter les intentions de l'Empereur allemand, à rechercher les mobiles qui l'ont décidé, la part — évidemment considérable — qu'ont eue dans ces mobiles les considérations de politique européenne. Nous nous en tenons au côté *strictement marocain* de la question.

La diplomatie allemande se hâta vers son but, précis et étroit : « faire échec à la France », s'en remettant à la fin du soin de justifier ses moyens. Il y eut vite marché conclu ; le sultan fournit des gages : la construction d'un môle à Tanger et l'attribution d'un emprunt de 10 millions de marks ; l'Allemagne, qu'elle le voulût ou non, devint en Europe le soldat du Makhzen.

A cette action directe et que la nécessité de faire vite débarrassait de tous préjugés, cette diplomatie crut devoir joindre quelque habileté et préparer l'avenir. Pendant que des missions allemandes, hâtivement organisées, accouraient vers le Maroc occidental, on signalait une activité inattendue du Makhzen dans le Maroc oriental, sur les confins de nos possessions algériennes. On faisait grand bruit de projets marocains sur Saïda ; on y creusait un port, on y construisait des bordjs et des « forts Rottemburg » que l'on peuplait de chimériques soldats ; et, à quelques kilomètres plus loin, le Prétendant tenait la région d'Oudjda, y narguant les bandes faméliques du sultan ! C'était vraiment se donner beaucoup de peine pour accroître la valeur de ce

que l'Allemagne consentirait éventuellement à nous abandonner contre ce qu'elle pensait pouvoir s'adjuger à elle-même dans le vrai Maroc, dans le Maroc occidental.

C'était vraisemblablement aussi se donner une peine inutile. La France, limitrophe du Maroc, qu'elle a pénétré et exploré, en connaît, plus qu'aucune autre puissance, les régions et leurs ressources ; de plus, dans toute la zone frontière, sa collaboration avec le Makhzen est réglée par le traité de 1845 et les protocoles de 1901-1902.

Quant au sultan, malgré ses apparentes concessions, il restait soupçonneux, inquiet de cette protection hâtée et un peu lourde ; il accordait à demi, refusait, temporisait, redoutait la fin de l'aventure, n'ayant pas plus de goût pour l'absorption allemande que pour toute autre, particulière ou internationale. Et aujourd'hui que l'accord franco-allemand du 28 septembre vient d'être signé, c'est un spectacle, qui ne manque pas d'ironie, de voir Abd el Aziz obligé à accepter une conférence, qu'il a proposée sans la vouloir, et à solliciter des réformes, que son plus grand désir est de faire échouer. La grâce allemande a touché le Chérif, mais certes bien malgré lui.

Pour le Makhzen, en effet, peu importent les délégations de pouvoir que conférera aux nations contractantes la conférence européenne ; pour lui, la question reste toujours la même et, de fait, au point de vue marocain, elle est après l'accord ce qu'elle était avant et il s'agit toujours de rétablir dans l'Empire l'ordre et la sécurité, indispensables à son développement.

La diplomatie européenne — et nous-mêmes dans nos précédents projets de pénétration — avons toujours considéré comme des réalités ces entités chimériques : le sultan et sa souveraineté, le Maroc et son intégrité, le Makhzen, ses fonctionnaires et son armée. Le premier but à

atteindre est donc de donner à ces êtres embryonnaires une existence effective; le second sera de diriger et de contrôler leurs actes. On pense y arriver par l'introduction de réformes financières, par l'organisation de forces de police qui rendront au sultan son autorité et permettront de mettre fin à l'état anarchique du pays.

Ce serait une dangereuse illusion de croire que, sous ce rapport, les choses pourront se régler comme en Crète ou en Macédoine. Le gouvernement de Constantinople existe et l'on peut traiter avec lui; son armée a prouvé récemment en Grèce qu'elle n'était pas quantité négligeable; ses opérations de police sont menées avec une vigueur dont témoigne, hélas! le sang de nombreuses victimes. Il y a en Crète et en Macédoine un parti chrétien nombreux et compact. Insurgés et gouvernement forment deux groupes réels, donnent une situation sinon claire, du moins définie.

Au Maroc, l'inconsistance des tribus, la dispersion et la multiplicité des groupes, la confusion de toutes choses rendent la tâche autrement difficile. Si notre pénétration pacifique, qui eut à sa disposition des mois pour agir, a misérablement échoué, elle le doit, semble-t-il, à l'idée inexacte et incomplète qu'elle se fit de la situation. Elle se préoccupa du seul Sultan et du seul Makhzen, alors que le Sultan et le Makhzen représentent à peine un cinquième du pays; elle parut ainsi, par sa condescendance exagérée envers des fantômes de souveraineté et d'autorité, vouloir se couvrir vis-à-vis de l'Europe, alors que les accords signés étaient considérés comme lui donnant sa liberté d'action. Et, dans ses tentatives, cette pénétration fut outrancièrement pacifique, timorée, dominée par une pusillanimité dont les causes sont du reste d'ordre profond et qui lui fit perdre de vue ces principes de toute action en

pays musulman : « persuader, mais se tenir prêts à frapper énergiquement; avoir la force, mais pour la montrer plutôt que pour l'employer (1). » Trop généreuse pour des chefs sans scrupules ni sens moral, trop indifférente vis-à-vis de tribus opprimées ou fanatiques et insoumises, la France n'osa pas se montrer assez puissante pour grouper celles-ci sous son prestige de « grande nation musulmane », pour imposer à ceux-là, avec la crainte de sa force, l'acceptation rapide des réformes indispensables.

Aujourd'hui, comme hier, ce sont les deux mêmes procédés qu'il faut employer pour tirer le Maroc de son état actuel d'anarchie : l'un, de patience, de persuasion et de douceur, doit prendre appui sur la religion musulmane; l'autre, de vigueur et d'énergie, sur des forces suffisantes de police.

Ce sont les confréries religieuses, avons-nous dit, qui sont les véritables directrices des âmes musulmanes; ce sont elles qui sont capables de grouper les fanatiques tribus berbères par les liens qu'elles sont à même de créer et de développer entre ces tribus; ce sont elles qui peuvent les amener progressivement à accepter la pénétration d'étrangers qui ne viendront pas pour attenter à leurs mœurs, à leur religion ou à leurs biens, mais respecteront scrupuleusement leurs traditions, leurs croyances et l'intégrité des lois coraniques, la seule du reste qui ait une valeur réelle au Maroc. L'action des confréries sur les tribus doit donc précéder toute entreprise européenne, quelle qu'elle soit, et c'est cette action qu'il est indispensable de s'assurer par des actes appropriés, par une active protection du culte, par des dons, par une confirmation éclairée et un

(1) Commandant Edmond Ferry, *La France en Afrique*.

respect absolu des privilèges des confréries. « Dans les discussions contentieuses, disait Bonaparte dans les *Mémoires* qu'il laissa en quittant l'Egypte, l'autorité française doit être favorable aux mosquées et aux fondations pieuses. Il vaut mieux perdre quelques droits et ne pas donner lieu à calomnier les dispositions secrètes de l'administration sur ces matières si délicates (1). » C'est dire que les réformes à introduire au Maroc doivent dissimuler leur origine européenne sous une forme ménageant l'esprit des lois coraniques et qu'en conséquence, elles doivent être mûrement étudiées et élaborées par des hommes avertis et expérimentés en ces sortes de questions.

Les forces de police ne seront que le complément — indispensable, il est vrai — de ce premier mode d'action. Elles s'opposeront aux incursions des bandes, qui font du pillage un métier; elles porteront en elles la menace de répression, l'indice de puissance et de force, qui sont nécessaires en pays mahométan. Elles imposeront à tous, aux fonctionnaires et même, par leur seule présence, au sultan et à ses ministres, le respect des biens, des personnes et de l'application progressive des réformes.

C'est par l'emploi simultané de ce que l'on peut appeler la manière douce et la manière forte, par la combinaison habile de l'influence morale empruntée à la religion musulmane elle-même et de l'influence positive des réformes et de « la peur du gendarme », que peu à peu et progressivement le Maroc se réorganisera, s'unifiera, prendra figure d'un Etat pouvant être régulièrement administré et gouverné.

Nécessairement le sultan devra lui-même être

---

(1) *Loc. cit.*

soumis à cette évolution. Son mauvais vouloir évident, les obstacles qu'il ne manquera pas d'apporter à la mise en vigueur des réformes imposent la nécessité de le convaincre et de le dominer à la fois, comme les tribus. La surveillance étroite dont ses actes et menées devront d'abord être l'objet, la demi-tutelle dans laquelle il faudra le tenir, s'élargiront au fur et à mesure que l'œuvre de réorganisation produira ses effets bienfaisants. Quand le sultan se sera assuré que ses privilèges sont strictement respectés; quand les chorfa et les fonctionnaires constateront les premiers que leurs barakas leur donnent toujours droit aux mêmes honneurs et prébendes, les seconds que leurs appointements leur sont régulièrement payés; quand les Arabes et les Berbères, les commerçants des villes, les agriculteurs des plaines, les pasteurs du pied des montagnes, les sédentaires et les nomades seront certains que leur indépendance intérieure et leur religion sont respectées, que l'accroissement de la sécurité et des échanges commerciaux devient pour eux accroissement de bien-être et de tranquillité, alors d'elle-même une situation nouvelle et normale s'établira; alors il pourra vraiment y avoir un Maroc, un gouvernement, un sultan.

Le point qui peut sembler le plus délicat dans l'application de ce programme est la façon dont pourront s'employer les forces de police.

On n'a cessé de répéter en effet, depuis qu'il est question du Maroc, que toute intervention militaire dans ce pays soulèverait des insurrections formidables, qui coûteraient, pour être réprimées, cent mille hommes et des centaines de millions. Ce sont là exagérations de la presse européenne qui ne valent guère plus que les conceptions d'intégrité, de souveraineté et d'armée marocaines habituellement admises; et il suffirait, pour y répondre, de rappeler d'une part ce que

nous avons dit de l'état de division et de rivalité des tribus et d'observer de l'autre que de grandes insurrections ne peuvent tenir devant une répression sérieuse de la contrebande des armes et des munitions. La guerre au Maroc exigerait, semble-t-il, si l'on prend la précaution de gagner les chefs religieux, plus de douros pour acheter le Makhzen et les chorfa que de boulets pour charger les canons.

Quoi qu'il en soit, le voisinage de nos possessions d'Algérie, où pourrait se propager tout incendie allumé au Maroc, nous impose plus qu'à tous autres une sérieuse circonspection. En ces matières, il nous commande d'être plutôt des pacifistes *énergiques* que des *violents* aveugles. Aussi n'envisageons-nous, pour les forces de police à instituer au Maroc, aucun rôle offensif ni provocateur.

Il est bon, en pays musulman surtout, où les années ont passé sans bouleverser les traditions ni les façons de faire, de ne pas négliger les enseignements de l'histoire et d'y rechercher les méthodes, dont les résultats furent les plus satisfaisants. Or, de tous les souverains du Maroc, le grand sultan Moulay Ismaïl, qui régna de 1672 à 1727, fut à peu près le seul qui sut y établir et y faire respecter sa complète autorité. Son armée était composée de mercenaires (Bouakhar et Oudaïa); en plaine, ils opéraient par colonnes mobiles qui parcouraient le pays et y maintenaient l'ordre; quant aux hautes montagnes, ils n'y pénétraient pas; mais Moulay Ismaïl avait établi, à leurs pieds, sur les pistes de communications, ou sur les voies naturelles, de l'oued Noun à l'embouchure de la Moulouïa, une longue ligne de kasbahs où il avait installé des détachements de ses troupes. Les Berbères des montagnes peuvent bien y rester enfermés pendant quelque temps, y garer leur bétail et leurs familles, y

résister victorieusement si on commet la faute de les y poursuivre, comme nous l'avons trop souvent fait en Kabylie. Mais si, se gardant de tout mouvement offensif, on se contente de les observer à l'abri dans des bordjs, le moment viendra où la nécessité de vivre, de renouveler leurs approvisionnements, de cultiver leurs terres arables, les poussera vers la plaine, les amènera sur les postes fortifiés où les troupes attendent tranquilles. Celles-ci reprendront alors tous leurs avantages; elles n'auront ni provoqué, ni attaqué, elles seront en terrain convenable; elles laisseront aller à leurs occupations les tribus qui se présenteront soumises, mais arrêteront et combattront, s'il est nécessaire, celles qui auraient encouru quelques graves reproches ou refuseraient de venir à résipiscence.

C'est de ce système très habile du sultan Moulay Ismaïl — système que nous employons du reste actuellement chez les nomades sahariens (1) — que devra s'inspirer le mode d'action des forces de police. Dans les villes ou leurs banlieues, dans les plaines arabes ou arabisées, leur rôle sera facile; de là, leurs postes gagneront peu à peu le pied des montagnes berbères, les enserreront chaque jour de plus près, sépareront les tribus les unes des autres, localiseront les insurrections possibles, en même temps que les chefs de confréries agiront sur les insoumis et leur montreront, dans les parties déjà pacifiées, les musulmans vivant, sans la misère d'autrefois, libres de leur culte et des mœurs de leurs ancêtres.

Aussi importante que soit la détermination des réformes à introduire au Maroc et des procédés à employer pour leur mise en œuvre, elle ne peut l'être davantage que le choix de la puis-

(1) *Loc. cit.*

sance qui aura charge d'accomplir, dans l'intérêt de tous, cette œuvre considérable.

Il est tout d'abord nécessaire que cette délégation soit faite à une, et non à plusieurs puissances. Les ententes diplomatiques, conférences, conseils de gouvernement ou de guerre, réunions, délibérations, parlottes, peuvent être excellents pour les besognes de préparation; ils sont néfastes et destructeurs de tout effet utile pour les tâches d'exécution, surtout lorsque ces tâches exigent à certains moments, comme c'est le cas au Maroc, des actes énergiques, rapides, presque instantanés, incompatibles avec les lenteurs des commissions militaires ou civiles. Les faits d'hier sont là pour justifier cette affirmation et, sans suspecter les intentions de qui que ce soit, il est à craindre que la constitution d'un « Comité international d'exécution » n'offre aux intrigues du Makhzen l'espoir ou l'occasion de se glisser par les inévitables fissures qui s'y présenteront.

Il est non moins indispensable que la puissance déléguée ait une longue pratique des hommes et des choses du monde musulman de l'Afrique du Nord, qu'elle ait avec ce monde des points d'attache et sur lui des moyens d'action tout préparés, qu'elle soit ainsi en mesure d'obtenir et d'utiliser la précieuse collaboration des chefs religieux des confréries.

S'il n'est pas douteux que le côté « énergie et vigueur, manière forte de l'œuvre marocaine », exige son exécution par une seule puissance, on peut tout aussi aisément démontrer que le côté « action religieuse de persuasion, manière douce », exige que cette puissance soit la France.

Nous n'insisterons pas sur les intérêts particuliers à la France qui la désignent au choix de l'Europe. Ils ont été longuement exposés et sont

connus de tous : son commerce est le tiers environ du commerce général du Maroc, alors que l'Allemagne, par exemple, n'en possède que le dixième à peine; elle est héritière des droits de l'Angleterre, qu'elle a achetés et loyalement payés; elle est d'accord avec l'Espagne, directement intéressée dans la question, et avec l'Italie, puissance méditerranéenne; elle a déjà esquissé au Maroc une œuvre de pénétration généreuse, qui s'est traduite par l'établissement de services médicaux dans les ports, par l'instruction de troupes qui ont rendu aux Européens les plus signalés services, par l'organisation de nombreuses missions d'exploration, dont ont profité la science et le commerce de toutes les nations.

Elle est, sur une immense étendue, puissance limitrophe de l'Empire chérifien et tient de cette situation des droits et des devoirs qui dépassent de beaucoup des questions particulières de police dans l'Est marocain. Le Maroc d'aujourd'hui, anarchique et impuissant, peut être une gêne, mais n'est pas un danger aux portes de ses possessions algériennes. Un Maroc dépendant d'une autre puissance lui constituerait au contraire, en cas de conflit européen, une frontière du Rhin africaine; réorganisé et fort, mais échappant au contrôle particulier de la France, il serait encore pour elle une menace permanente, un instrument admirable entre des mains étrangères pour soulever contre elle, au moment opportun, les populations de son domaine nord-africain. Maroc, Algérie, Tunisie, communiquent facilement entre eux, forment entre la Méditerranée, l'Atlantique et les sables du désert une sorte d'île, dont toutes les parties se tiennent. Des forces anglaises en Egypte, des forces turques ou italiennes en Tripolitaine ne nous y menacent pas. En peut-il être de même pour le Maroc, et n'est-ce pas peut-être cette raison qui nous le fait disputer si âprement?

Mais considérons les intérêts généraux des puissances; examinons qui dispose de l'influence et des moyens nécessaires pour faire exercer sur les tribus cette pression morale, qui constitue la base de toute tentative européenne de réorganisation du Maroc.

L'apparition de la France il y a plus de cent ans, dans la vallée du Nil, sa présence bientôt séculaire en Algérie, les erreurs mêmes qu'elle y a commises, sa prise de possession du Sénégal et du Soudan, l'ont, en même temps qu'instruite dans le maniement des affaires musulmanes de l'Afrique du Nord, pourvue des armes propres à en résoudre les difficultés. Elle est en relations avec les chefs des grandes confréries qui détiennent au Maroc la véritable autorité; elle en subventionne certains, en protège d'autres comme ce chérif d'Ouazzan qui obtint naguère la mise en liberté des officiers anglais capturés près de Ceuta; elle permet et facilite à tous ces chefs la récolte des offrandes sur ses immenses territoires ; ce qu'elle fait pour eux en Algérie leur est garant de ce qu'elle fera à leur égard au Maroc. Car pour ces chorfa il n'est point de frontière; ils vont et étendent leur action dans toute cette Afrique du Nord où la France a pris rang de « grande puissance musulmane »; ils sont, pour cette puissance et pour sa politique, des intermédiaires naturels et en grande partie déjà gagnés à sa cause.

La politique musulmane dont peut se targuer l'Allemagne, et que nous ne contestons pas, présente au contraire un caractère et des antécédents qui ne peuvent que l'éloigner du Maroc et des confréries religieuses du Nord africain. Cette politique s'est formée et développée en Turquie et en Asie Mineure, où les espérances et les intérêts allemands sont considérables; le Kaiser est le protecteur du Sultan de Constantinople et, de ce fait, il ne peut être celui du Sultan de Fez. Car,

Musulmans du Maroc, de l'Algérie ou du Centre africain tiennent le Turc pour un ennemi et un usurpateur; c'est vers Fez qu'ils tournent leurs regards pour en recevoir un reflet de la puissance du Prophète et c'est face à la Mecque qu'ils se prosternent en longs salams. Bonaparte, qui remua en 1798 tout le monde musulman du Maroc à la Syrie, l'avait bien compris quand il se donnait comme but d'opposer la Mecque à Constantinople. « Le chef de la religion musulmane, s'écriait-il, est notre ami le Chérif de la Mecque. » Et cette déclaration lui avait concilié la sympathie des populations et des rois de tout le littoral méditerranéen. L'Allemagne a pu être acceptée par le sultan du Maroc et le Makhzen aux abois, comme une aide précieuse, capable de les soustraire aux réformes nécessaires; mais, si son jeu durait et qu'elle voulût faire sentir son action aux tribus et aux confréries, elle s'y heurterait à une opposition religieuse autrement farouche que celle que rencontrera jamais la France.

Que l'Europe consente à dégager le problème marocain des complications qui l'obscurcissent, que l'Allemagne s'inspire de sa politique traditionnelle, que la raison en un mot reprenne ses droits, et nous avons la ferme conviction que, conformément aux lois de l'histoire, de la logique des faits et de l'intérêt général, la France recevra mandat d'organiser le Maroc et de l'ouvrir à l'émulation pacifique du commerce de toutes les nations.

(novembre 1905.)

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911